

DOSSIER D'INSCRIPTION AU LYCEE PARDAILHAN

ANNEE SCOLAIRE 2026 - 2027

Contrat d'apprentissage signé OUI NON

RENSEIGNEMENTS

NOM : Prénom : Sexe :
Né(e) le : à : Nationalité : Départ. ou Pays :
Téléphone portable de l'élève :
Mail de l'élève :@.....
Adresse personnelle de l'élève (si différente du responsable) :

SCOLARITE ANTERIEURE

Etablissement fréquenté l'an dernier :
VILLE de l'établissement :
FORMATION de l'an passé :
DIPLOME OBTENUE
Langues vivantes année précédente : LVA : LVB :

RENSEIGNEMENTS : DEMANDE INSCRIPTION RENTREE 2026

Régime : EXTERNE (avec possibilité de déjeuner au self en créditant le compte repas)
INTERNE (forfait 5 jours) (priorité sera donnée aux lycéens sous statut scolaire, mais le dossier de candidature pourra être étudié dans la limite des places disponibles).

Redoublant de BTS : oui non

► LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE

Attention, la langue vivante obligatoire est : ANGLAIS

► SANTE & CONTINUITE

L'an passé, vous avez bénéficié d'un aménagement de la scolarité (PAP, PAI, PPS) et/ou d'aménagements d'examens (1/3 tps..) ?
OUI NON
Si oui, joindre les PAP/PAI/aménagements mis en place

► ADHESION A LA MDL (association lycéenne) :

Oui Non

(si oui, joindre un chèque – voir au dos, encadré ⑤)

COMMUNICATION ENT- BULLETINS SCOLAIRES

L'ENT (Environnement Numérique de Travail) permet de suivre sa scolarité. De plus, les bulletins ne sont pas envoyés en version « papier » et sont téléchargeables sur l'ENT. **Aucun duplicata ne sera fourni.**

Pour les responsables, afin de vous transmettre les CODES d'ACCES à l'ENT, merci d'indiquer en page 2 votre adresse e-mail **TRES LISIBLEMENT.**

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES

► RESPONSABLE LEGAL :

Père Mère autre (préciser :

NOM-Prénom :

Né le/...../..... à

Adresse :

.....

Tél Personnel :

Tél Portable :

Tél professionnel :

Courriel :@.....

Profession (*voir codifications des professions ci-dessous*) :

.....

Adresse Employeur :

.....

► RESPONSABLE LEGAL :

Père Mère autre (préciser :

NOM-Prénom :

Né le/...../..... à

Adresse :

.....

Tél Personnel :

Tél Portable :

Tél professionnel :

Courriel :@.....

Profession (*voir codifications des professions ci-dessous*) :

.....

Adresse Employeur :

.....

► SI INTERNAT :

Préciser le nom et prénom du responsable légal qui prend en charge le paiement des frais de scolarité :

Nom responsable légal : **Prénom responsable légal :**

Signature de l'étudiant :

CODIFICATION DES PROFESSIONS

10 - Agriculteur Exploitant

21 - Artisan

22 - Commerçant et assimilé

23 - Chef d'entreprise de 10 salariés et plus

31 - Professions Libérales

33 - Cadre de la fonction publique

34 - Professeur, Professions scientifiques

35 - Profession de l'information, des arts et des spectacles

37 - Cadre administratif, Commercial d'entreprise

38 - Ingénieur, Cadre technique d'entreprise

42 - Professeur des Ecoles, Instituteur et Assimilé

43 - Professions intermédiaires santé et du travail social

44 - Clergé, Religieux

45 - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

47 - Technicien

48 - Contremaître, Agent de maîtrise

52- Employé civil et Agent de service de la fonction publique

53 - Policier, Militaire

54 - Employé administratif d'entreprise

55 - Employé de Commerce

56 - Personnels - Services directs aux particuliers

62-63-65 - Ouvrier Qualifié

67-68 - Ouvrier non Qualifié

69 - Ouvrier agricole

71 - Retraité : Agriculteur Exploitant

72 - Retraité : Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise

74-75 - Retraité : Cadre, Professions intermédiaires

77-78 - Retraité : Employé, Ouvrier

81 - Chômeur n'ayant jamais travaillé

pour les chômeurs qui ont déjà travaillé, indiquer la dernière profession et non '81'

85-86 - Personne sans activité professionnelle et qui n'a jamais travaillé

pour les personnes sans activité professionnelle qui ont déjà travaillé, indiquer la dernière profession et non '82'

99 - Non renseignée (inconnue ou sans objet)

① DATES DES INSCRIPTIONS AU LYCEE PARDAILHAN

Pour procéder à l'inscription définitive dans l'établissement, il convient de **rapporter au lycée** ou de nous **renvoyer par la poste** le présent dossier complété **EN TOTALITE**, avec les pièces demandées (voir encadré © ci-dessous), aux dates suivantes :

Retour du dossier pour inscription en	
BTS 1^{ère} année	
 VENDREDI 21 AOUT 2026 (AU PLUS TARD !!) (délai de rigueur pour valider votre inscription)	
↓	
Si vous le déposez au lycée :	Dépôt dans la boîte aux lettres du lycée
Si vous le renvoyez par la poste : (cachet de la poste faisant foi)	Inscrire sur l'enveloppe contenant votre dossier complet : Lycée Pardailhan Inscription en BTS – Secrétariat du LGT Chemin de Baron BP 20376 32000 AUCH

ATTENTION : Seuls les dossiers complets et rapportés dans les délais seront enregistrés – Ceux transmis par courrier, dans les délais, pourront être traités (envoi postal ou dépôt dans la boîte aux lettres du lycée).



Règlement intérieur de l'établissement :

L'inscription au lycée Pardailhan implique automatiquement l'adhésion au règlement intérieur de l'établissement. Il doit être connu par l'ensemble des membres de la communauté éducative. Ce dernier, ainsi que ses annexes et les chartes, sont consultables sur le site internet du lycée (ENT).

② PIECES A JOINDRE AVEC CE DOSSIER LORS DE L'INSCRIPTION

- Le présent dossier **complété en totalité et signé** ;
- Photocopie d'une pièce d'identité de l'élève en cours de validité ;
- 1 chèque de 10 euros d'adhésion à la MDL (voir encadré ⑤) - facultatif ;

- La fiche Intendance jointe à ce dossier, complétée et signée ainsi **qu'1 relevé d'Identité Bancaire** ou Postal (RIB ou RIP) **au nom de l'étudiant**
- La fiche infirmerie, jointe à ce dossier, **complétée et signée (fournir copies vaccinations)**
- Copie de la carte VITALE (lisible)**

③ RENTREE SCOLAIRE 2026 POUR TOUS LES BTS DU LYCEE

BTS 1 ^{ère} année	BTS 2 ^{ème} année
Jeudi 03 septembre : 8h à 9h pour les internes / 9h pour tous les étudiant.es (début des cours = selon planning de chaque section de BTS)	
Les enseignants chargés de chaque matière vous communiqueront à la rentrée les manuels scolaires à se procurer	

L'absence le jour de la rentrée entraine la radiation des listes.

Plus de détails seront diffusés sur le site internet du lycée Pardailhan la semaine avant la rentrée scolaire (page d'accueil).
Merci de la consulter pour vous organiser le jour de la rentrée.



**BIEN VERIFIER QUE VOTRE DOSSIER EST COMPLET AVANT DE NOUS LE TRANSMETTRE
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE.**



④ AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE (PAS de cotisation à acquitter)

Déjà Etudiant au Lycée Pardailhan :

- **Aucune démarche à effectuer, vous restez rattaché à la mutuelle étudiante (CPAM ou autre) jusqu'à la rentrée 2027**

RENTREE

Nouvel Etudiant :

2026

- **Vous ne changez plus de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé**
- **Vous demeurez rattaché à votre régime de protection sociale actuel (en général celui des parents). Vous bénéficiez de la qualité d'assuré dès l'âge de 18 ans.**

Couverture Complémentaire santé : pour compléter les remboursements de la sécurité sociale, vous pouvez adhérer à une complémentaire santé de votre choix (renseignez-vous auprès de la mutuelle de vos parents)

⑤ MAISON DES LYCEENS (Association lycéenne)

- ▶ **Qu'est ce que c'est ?** La maison des lycéens (MDL) est un foyer socio-éducatif organisé, animé et géré par des élèves, avec l'aide d'adultes.
- ▶ **Dans quel cadre ?** La cafétéria, en cours de relooking, est entièrement gérée et financée par la MDL.
- ▶ **A quoi ça sert ?**

- Développer la vie de l'établissement ;
- Promouvoir le sens des responsabilités et la vie civique ;
- Valoriser l'initiative et l'esprit d'entreprise ;
- S'exprimer avec tous les moyens mis à disposition.
- Participer activement au fonctionnement de la cafétéria, aux différents ateliers (musique, ciné, arts...°



C'est aussi bénéficiaire de tarifs réduits par élève :
« voyages scolaire » -10 % du prix par adhérent et par voyage
« activités culturelles » 3 euros par adhérent et par sortie

Maison Des Lycéens

En bref, être membre de la MDL (adhésion 10€), c'est participer à la vie (extra) scolaire du lycée par la mise en place de projets et l'organisation d'événements.

C'est avoir un prix préférentiel pour toutes ces activités...

Etre membre de la MDL, c'est être actif dans la construction de son avenir !

Texte rédigé par des élèves de la MDL

Ateliers (facultatifs) proposés

- ✓ "Musique" : pratique musicale encadrée, instrument et/ou chant les mercredis après-midi
- ✓ Cinéclub : élargir sa culture cinématographique en partenariat avec Ciné32, un film par mois au cinéma d'Auch

Merci d'indiquer votre adhésion ou votre non adhésion dans la partie prévue à cet effet sur la première page du dossier d'inscription

⑥ COMMUNICATION DANS L'ETABLISSEMENT

Les étudiants ne disposent plus de carnets de correspondance. L'ENT (Environnement Numérique de Travail) permet d'échanger, via la messagerie ENT, avec tous les membres de la communauté éducative.

Il appartient aux étudiants et familles de consulter régulièrement la messagerie ENT. Il est tout à fait possible de configurer la messagerie ENT pour qu'une notification parvienne immédiatement sur une messagerie personnelle afin d'être informé de l'arrivée d'un nouveau message. Un code d'accès sera communiqué, à tous les élèves et parents, au début de l'année scolaire.

SITE INTERNET DU LYCEE (ENT) :

<https://pardailhan.mon-ent-occitanie.fr/>

Accès direct en flashant le QR-Code ►



COORDONNEES DU LYCEE :

Lycée Pardailhan
Chemin de baron – BP 20376 – 32008 AUCH CEDEX

➤ **Tel :** 05.62.61.42.50 **Fax :** 05.62.61.42.51

➤ **Mail:** 0320002D@ac-toulouse.fr

➤ **Compte twitter:** @LyceePardailhan



INSCRIPTION INTERNAT – BTS 2026/2027

NOM :

Prénom :

Classe :

N° de portable élève :

AUTORISATION DE SORTIE

L'internat est ouvert du lundi 7h30 au vendredi 17h15. L'élève quittera l'établissement seul toutes les fins de semaines ainsi que la veille des congés légaux, réguliers ou exceptionnels pour retourner dans sa famille ou responsable légal.

Il (elle) sortira après le dernier cours assuré (en cas de suppression d'un cours régulier, par suite de l'absence d'un professeur). Il (elle) rentrera le jour de la reprise normale des cours.

L'élève malade ne doit pas quitter l'établissement sans l'accord du personnel de service.

SORTIES DU MERCREDI APRES-MIDI DE 12H A 17H00 (dernier délai)

J'AUTORISE* JE N'AUTORISE PAS*
mon enfant à quitter l'établissement.

SORTIES DU MERCREDI SOIR

Mon enfant sera présent tous les mercredis soirs à l'internat : régime non autorisé, retour à l'internat pour 17h dernier délai

Mon enfant rentrera au domicile tous les mercredis soirs : régime autorisé. *Mon enfant quittera l'internat non accompagné pour la nuit du mercredi au jeudi. Il (elle) a donc le droit de sortir librement durant cette nuit. Dans ce cas, il(elle) ne pourra rentrer dans l'établissement que le jeudi matin à 7h45. Durant cette période, il(elle) est sous l'entière responsabilité du responsable légal.*

ACTIVITES CULTURELLES, SPORTIVES OU LUDIQUES

J'AUTORISE* JE N'AUTORISE PAS*
mon enfant à participer à toute activité, avec accompagnateur, organisée dans le cadre de la Maison Des Lycéens (théâtre, cinéma, concert ...) soit à pied, soit en car.

Je dégage entièrement la responsabilité de l'établissement quant aux accidents et incidents qui pourraient survenir à mon fils (ma fille) durant les sorties que j'autorise ci-dessus.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'internat disponible sur l'ENT.

Signatures des responsables légaux :

A _____, le _____

COMPOSITION DU TROUSSEAU D'INTERNAT

En dehors du trousseau personnel (linge de corps, serviettes, trousse de toilette) chaque interne doit obligatoirement posséder :

- une paire de draps pour un lit en 90 par 200 (garçons) et 90x 190 (filles)
- deux housses de traversin
- deux draps housses
- **deux cadenas avec le double des clefs à remettre au surveillant du dortoir à la rentrée ou bien à code.**

Le lycée fournit à chaque interne :

- un traversin
- une couverture ignifugée
- une alèze

Tous sacs, valises et malles utilisés par l'élève devront être munis d'une étiquette portant l'indication du nom, prénom et classe de l'élève.

L'interne ne doit jamais laisser ses affaires sans surveillance et déposer ses sacs et valises les lundis et vendredis dans la bagagerie prévue à ce seul effet.

L'interne est responsable de ses effets personnels et ne doit rien laisser de valeur dans sa chambre.

MODALITES D'ACCUEIL DES BTS INTERNES :

Les étudiants de post-bac ont la possibilité d'être hébergés à l'internat. Toutefois, ils ne sont pas prioritaires pour l'inscription (les lycéens restant prioritaires).

A la rentrée, si l'internat est complet, ils seront hébergés (dîner, nuitée et petit déjeuner) au lycée Le Garros dans la limite des places disponibles. Pour autant, vous ne recevrez qu'une seule facture émanant du lycée Pardailhan où vous êtes inscrit.

Il s'agira alors d'une mesure transitoire car l'élève réintègrera l'internat du lycée Pardailhan dès qu'une place sera disponible.

Afin de ne pas perturber les rythmes de vie et de travail, la situation sera réévaluée avant chaque période de vacances scolaires.

PHOTOCOPIE DE TOUTES LES VACCINATIONS : Obligatoire pour tous les élèves

1 - Obligatoire pour la filière ASSP : Attestation médicale jointe au dossier d'inscription à faire compléter pour la rentrée scolaire par le médecin traitant (attention : Hépatite B obligatoire)

2 - Obligatoire pour la spécialité hôtellerie : Date du dernier rappel DTP diphtérie tétanos polio effectué (**moins de 5 ans**) et questionnaire médical aptitude machines dangereuses

Cocher ou écrire en rouge si problème

PAI/ PPS/ PPRE / TROUBLES DES APPRENTISSAGES : OUI NON Précisez

ALLERGIES : OUI Si oui préciser la nature de l'allergie NON

Aux médicaments : Le(s)quel(s) **Réaction :** Aux
aliments : Le(s)quel(s) **Réaction :**
Autres : **Réaction :**

ASTHMATIQUE : OUI NON Avec traitement, lequel :

DIABETIQUE : OUI NON Avec traitement, lequel :

EPILEPTIQUE : OUI NON Avec traitement, lequel :

SPASMOPHILIE/TETANIE /CRISES D'ANGOISSE : OUI NON Avec traitement, lequel :

AUTRES (précisez) : **Réaction :**

INTERVENTIONS CHIRURGICALES

TRAITEMENTS EN COURS

Attention pour les INTERNES, quel que soit le traitement, joindre obligatoirement l'ordonnance et déposer le traitement à l'infirmerie. INTERDICTION d'avoir des médicaments à l'INTERNAT.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : joindre, pour les **INTERNES SEULEMENT**, les attestations de **Sécurité Sociale et Mutuelle en cours de validité, aucune photocopie de la carte vitale** (verte) ne peut remplacer l'attestation de sécurité sociale (papiers en A4). **PENSER A LA RENOUVELLER EN JANVIER**
TOUS LES INTERNES DE PLUS DE 16 ANS DOIVENT AVOIR SUR EUX LEUR CARTE VITALE.

N° de Sécurité Sociale et lieu de la Caisse

Nom de la Mutuelle des parents

Assurance élève

AUTORISATION DE SORTIE POUR SOINS PARTICULIERS (élèves mineurs)

Je soussigné, Monsieur Madame

AUTORISE N' AUTORISE PAS

mon enfant à se rendre seul en ville pour recevoir des soins (dentiste, laboratoire, radiologue, planning familial, médecin). Si vous cochez « n'autorise pas », vous vous engagez à venir le chercher.

Lu et approuvé Signature du responsable légal

Pour tous les élèves : en cas de maladie nécessitant un protocole de soins particuliers, veuillez contacter notre service afin que nous convenions ensemble de la conduite à tenir.

FICHE INTENDANCE

ELEVE :

NOM : Prénom :

Classe :

Régime : Interne DP Externe

(Forfait 5 jours uniquement : mercredis inclus)

Responsable légal qui prend en charge le paiement des frais de scolarité et/ou responsable légal ayant déposé le dossier de bourses :

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Lien de parenté avec l'élève : père mère autre (préciser).....

N° de téléphone :

Adresse mail :



La facture de la demi-pension et de l'internat est établie au nom du responsable qui paye (indiqué sur la fiche). Elle est envoyée par courrier électronique.

Pour les parents séparés : seul le parent responsable qui paye les frais de scolarité recevra la facture. Il lui appartiendra le cas échéant de solliciter l'autre parent.

Tout trimestre commencé est dû.

Le RIB est nécessaire pour effectuer le remboursement éventuel de trop perçu (en aucun cas pour débiter quelque somme que ce soit).

Le nom du responsable ayant déposé le dossier de bourses doit être clairement mentionné sur le RIB fourni. **Aucun versement ne pourra être effectué si le nom indiqué sur le RIB est différent de celui du demandeur de la bourse.**

RIB à coller ICI
(même si l'élève est externe)



TARIFS 2026/2027 de restauration et d'internat lycéens et BTS
3 régimes proposés au sein du lycée

Interne	Demi-pensionnaire	Externe
<p>Forfait 5 jours uniquement</p> <p>Internat ouvert du lundi au vendredi</p>	<p>Forfait 5 jours uniquement <i>(aucune remise d'ordre ne sera accordée si votre enfant ne mange pas au self le mercredi)</i></p>	<p>L'élève doit recharger son compte TurboSelf à l'avance au service Intendance par carte bleue, chèque ou en espèces ou en ligne sur le site ou l'application TurboSelf.</p>
<p>Facturation trimestrielle, lissée de septembre à juin (calculée sur 160 jours) <i>Tout trimestre commencé est dû.</i></p>		
<p>Tarif de 10.37€ par jour (incluant nuitée, petit-déjeuner, déjeuner et dîner) en 2026, soit 1659€ par an.</p>	<p>Tarif de 3,70€ par jour en 2026, soit 592€ par an.</p>	<p>Tarif 4,60€ le repas en 2026</p>

Les tarifs sont fixés par la Région Occitanie, qui procède à une harmonisation sur le territoire. Les tarifs pour 2027 ne sont pas encore fixés.

Le choix du régime est déterminé pour un trimestre complet. Toute demande de changement de régime doit être formulée par courrier ou par courriel par la famille et transmise au service Intendance au plus tard 15 jours avant le début du trimestre concerné. En début d'année scolaire, les changements de régime sont acceptés jusqu'au 30 septembre.

Les stages, les absences pour raisons médicales supérieures à 8 jours (sur présentation d'un certificat médical) ainsi que les voyages sont décomptés des factures trimestrielles.



Si vous souhaitez demander une bourse pour vos études dans l'enseignement supérieur, vous devez impérativement constituer votre **Dossier social étudiant (DSE)**. Pour pouvoir saisir votre dossier dans les meilleures conditions, vous devrez préparer un certain nombre de documents notamment l'avis fiscal de vos parents ou votre RIB ainsi que des pièces justificatives.

La demande de DSE est à faire sur le site : messervices.étudiant.gouv.fr avant le 31 mai pour permettre un traitement du dossier dans les meilleurs délais et de pouvoir bénéficier de la mise en paiement de la bourse dès la rentrée, au mois de septembre.

*Le service intendance se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
<https://pardailhan.mon-ent-occitanie.fr/les-lycees-presentation/les-differents-services/intendance-restauration-2873.htm?>*